

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET PAR LA POSTE

Le 22 octobre 2014

No de dossier :511026-061

M<sup>e</sup> Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Tour de la Bourse  
800, Place Victoria, bureau 2.55  
Montréal QC H4Z 1A2

**OBJET:** 🚩 **Demande d'approbation du plan d'approvisionnement  
et de modification des conditions de service et tarif de Société  
en commandite Gaz Métro à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014**  
🚩 **Dossier de la Régie : R-3879-2014, Phase 2**  
🚩 **Planification de l'audience**

Chère consoeur,

Suite à votre lettre en date du 15 octobre 2014 (A-45), nous désirons vous informer que notre cliente TransCanada Energy Ltd. (« **TCE** ») ne prévoit pas contre-interroger les témoins du Distributeur ou des intervenants dans le cadre de l'audience sur la Phase 2 du présent dossier tarifaire.

TCE ne prévoit pas non plus présenter une argumentation et n'ayant pas déposé de preuve, elle n'a donc pas besoin que la Régie lui réserve du temps lors de l'audience.

Veuillez agréer, chère consoeur, nos salutations distinguées.

**Dentons Canada S.E.N.C.R.L.**

*Original signé par Pierre D. Grenier*

Pierre D. Grenier

PDG/ld